

# LIGUE D'ATHLÉTISME RÉGIONALE DU GRAND EST



## Compte-rendu Réunion C.O.T.R en visio du 16/06/2025



**Présidence : Daniel AVIGNON**

**Présents :** Maryse Breton, Isabelle Burrett, Christophe Créquy, Jean Christophe Maury, Jean Montferran, Daniel Nesen, Bénédicte Nonat, Jean Louis Walter, Jean Philippe Walter, , Francis Desloges, Christian Prévost, Jacky Boireau, William Breton et Hervé Desmoulins, Yannick Robert, Alain David

**Excusés :** Eric Joly, Nicolas Kuhn

**Invités :** Lionel Vandenhautte

### **Ordre du jour de la réunion**

- **Petit bilan avant les vacances d'été des 6 premiers mois**
- **Point et échanges sur la formation et les évaluations**
- **Info sur la nouvelle organisation de l'OFA**
- **Point sur les jeunes juges (suivi et préparation des jeunes juges fédéraux)**
- **Questions diverses**

### **Petit bilan avant les vacances d'été des 6 premiers mois.**

**L'intervention du Président Daniel AVIGNON a fait apparaitre :**

1. Sur la nécessité de cesser de refuser systématiquement les bonnes volontés souhaitant participer aux jurys. Il souligne que des solutions pourront toujours être trouvées pour accompagner et encadrer ces personnes dans le cadre des compétitions. Cette ouverture permettrait non seulement d'atteindre un nombre optimal de juges pour les concours, mais aussi de former progressivement de nouveaux membres compétents.
2. Que, lors des compétitions, certains directeurs et directrices de compétitions hésitent à intégrer les jeunes juges dans les jurys. Il est pourtant essentiel de leur accorder une place, notamment pour assurer la relève et renforcer les équipes. Dans la mesure où les compétitions utilisent désormais des tablettes numériques pour la saisie des résultats, une proposition est faite : confier cette tâche aux jeunes juges. Cette mission, à la fois ludique et responsabilisante, leur permettrait de s'impliquer davantage, de se familiariser avec l'outil numérique et de développer leur autonomie.

Cela contribuerait non seulement à soulager les juges confirmés, mais aussi à motiver les jeunes à s'investir durablement dans l'organisation des concours.

3. Que les juges doivent régulièrement assurer des tâches de régulation et de discipline sur les stades, en plus de leur mission technique. Cette situation peut nuire à leur concentration et au bon déroulement de la compétition. Afin de soulager les juges et d'améliorer la gestion de l'espace de compétition, il a été proposé de mettre en place des "marshals" (agents de régulation), chargés de veiller à l'ordre, à la sécurité et au respect des règles sur le terrain. Leur présence permettrait aux juges de se recentrer sur leurs responsabilités principales, tout en garantissant une meilleure fluidité et discipline durant les épreuves.
4. Que certains clubs de la région Grand Est ne respectent pas leurs engagements en matière de mise à disposition de juges lors des compétitions. Cette situation crée des déséquilibres dans l'organisation des concours et complique le bon déroulement des épreuves. Il est rappelé que chaque club a la responsabilité de fournir un nombre de juges proportionnel à ses engagements, conformément à la réglementation en vigueur. Un rappel à l'ensemble des clubs concernés semble nécessaire afin de favoriser une participation équitable et solidaire, et de garantir une organisation optimale des compétitions régionales.

Il est reconnu que l'éloignement géographique de certaines compétitions peut engendrer des frais importants pour les clubs, ce qui constitue une réelle contrainte logistique et financière.

Cependant, il est rappelé que le non-respect du quota de juges requis constitue une infraction aux engagements pris par les clubs. En conséquence, la sanction pécuniaire prévue par le règlement de la L.A.R.G.E. sera appliquée à tout club ne respectant pas cette obligation.

Cette décision a été prise à l'issue d'un vote (16 voix pour, 1 voix contre).

**Aucune dérogation ne sera acceptée.**

Cette mesure s'inscrit dans une volonté de rétablir l'équité entre les clubs et de garantir le bon fonctionnement des compétitions régionales.

5. Que l'établissement de la liste des officiels clés (chef juge, juge-arbitre principal, etc.) n'est pas automatiquement intégrée dans la liste des juges déclarés pour une compétition. Cette omission peut créer des confusions dans l'organisation. Il est donc important que chaque club, lors de l'inscription de ses juges pour une compétition, indique explicitement le ou les officiels clés proposés, en plus des juges participants. Cela permettra de garantir une meilleure visibilité des rôles attribués.
6. Que le délégué technique et/ou le (la) directeur (trice) de réunion, chargé de préparer la répartition des juges pour chaque concours établisse une répartition précise et nominative des postes.

Pour chaque compétition, le document de répartition mis sur les sites pour les engagements des juges, devra lister tous les postes nécessaires (juge-arbitre, tous les concours, évaluateur, chronométreur, « à disposition », secrétariat, Matériel, courses, etc.) ;

Cette organisation permettra de supprimer toute ambiguïté au début des épreuves, de fluidifier la prise de fonction des juges, et de garantir un bon déroulement de la compétition dès l'arrivée des officiels et également de remplir les conditions nécessaires à la validation des performances et des éventuels records.

Par ailleurs, il est également demandé que toutes les personnes venant en aide pendant les compétitions — qu'il s'agisse de licenciés, de parents ou d'athlètes bénévoles — soient dûment inscrites et reconnues. Cela permet à l'ensemble de ces participants de jouer un rôle essentiel dans le bon déroulement des concours, et doit être intégré pleinement dans la gestion de l'événement, au même titre que les juges officiels.

Les personnes non licenciées intervenant dans le cadre d'une compétition (bénévoles, parents, accompagnateurs, aides à l'organisation...) devront être inscrit sur la plateforme LOGICA et

rattachées au club pour lequel elles interviennent, afin d'assurer une traçabilité administrative claire et une couverture assurantielle adéquate en cas d'incident ;

7. Il est demandé aux clubs d'assurer un accueil de qualité aux juges mobilisés lors des compétitions. Certains retours ont fait état d'un manque d'implication de certains clubs à cet égard, ce qui peut impacter la motivation et le bon climat de travail des officiels.

Un accueil respectueux, organisé et chaleureux est essentiel pour :

- Valoriser l'engagement des juges, souvent bénévoles ;
- Créer un cadre favorable au bon déroulement de la compétition ;
- Renforcer les relations entre clubs et corps arbitral.

Il est donc rappelé que l'accueil des juges fait partie intégrante des responsabilités du club organisateur, et doit être pris en compte avec sérieux.

### **Point et échanges sur la formation et les évaluations**

1. Il a été constaté une baisse de la qualité des prestations de certains juges lors des récentes compétitions. Ce constat concerne à la fois l'application des règlements, la rigueur dans l'évaluation, ainsi que le comportement général en situation de concours. Cette situation souligne la nécessité de renforcer la formation continue, d'améliorer l'accompagnement des juges, et de mettre en place un suivi régulier de l'évolution du règlement.

Des actions pourront être envisagées, telles que la mise en place de séances de recyclage ou de remise à niveau,

2. Jean Montferran a signalé que le cumul des fonctions de juge-arbitre et d'évaluateur nuit à la qualité du travail dans les deux rôles. En effet, assumer ces deux responsabilités simultanément empêche d'assurer pleinement et efficacement les missions de chaque fonction, tant en matière de régulation que d'évaluation technique.

Afin d'améliorer la qualité des évaluations et d'assurer un bon déroulement des compétitions, il a été proposé que les évaluations soient confiées à des juges-arbitres spécialisés dans chaque discipline. Cette spécialisation permettrait une meilleure objectivité, une plus grande rigueur technique et un allègement des charges pour le juge-arbitre général.

3. Il est important de mieux organiser l'évaluation et l'encadrement de nos futurs juges, afin de garantir une montée en compétence efficace et structurée. Lors d'une récente compétition, Daniel Avignon a observé une répartition déséquilibrée des Juges avec 13 juges-arbitres mobilisés contre seulement 3 juges pour un concours qui en nécessitait au moins 5. Une telle configuration ne permet ni un bon déroulement du concours ni un accompagnement optimal d'évaluation.

Il serait donc judicieux d'affecter certains juges-arbitres excédentaires à d'autres tâches utiles à l'organisation, notamment dans les compétitions où le nombre de juges est insuffisant. Cette réaffectation n'a aucun caractère dévalorisant ; au contraire, elle permettrait d'optimiser les compétences disponibles et de renforcer le bon fonctionnement global des concours.

4. Il serait nécessaire d'identifier clairement les formateurs et les évaluateurs au moment de l'inscription des juges par les clubs. Cette information est essentielle pour :
  - **Faciliter l'organisation des évaluations en compétition ;**
  - **Assurer une répartition cohérente des rôles et des responsabilités sur le terrain.**

Il est donc recommandé que les clubs précisent, lors de l'inscription, si un juge est inscrit en tant que formateur ou évaluateur, en plus de son statut classique. Cette précision contribuera à améliorer la coordination entre les acteurs de terrain et les responsables de formation.

## **Info sur la nouvelle organisation de l'OFA**

Une nouvelle équipe a été mise en place depuis décembre 2024.

1. La nouvelle équipe en place va travailler sur la mise à jour de la documentation, avec pour objectifs :
  - La correction des anomalies constatées dans les procédures précédentes ;
  - Une évolution dans l'organisation et la reconnaissance des formateurs ;
  - La révision des feuilles d'évaluation, afin d'en améliorer la clarté et la pertinence.

Par ailleurs, la liste des évaluateurs et formateurs sera soumise pour validation à la Ligue du Grand Est, puis à la Fédération, avant toute mise en application. (en cours)

### **👉 Des informations complémentaires seront communiquées lors de la prochaine réunion.**

2. Conformément à la volonté du président Jean Gracia, une simplification du parcours de formation des juges assistants sera mise en œuvre.

Dans ce cadre, il est prévu de créer une nouvelle formation intitulée "assistant multitâche", destinée à faciliter l'intégration de nouveaux participants dans l'encadrement des compétitions. Cette formation permettra aux personnes intéressées :

- D'acquérir rapidement des compétences de base dans plusieurs domaines (accueil, saisie des résultats, aide logistique, soutien technique...);
- De s'insérer plus facilement dans l'organisation des concours, même sans expérience préalable ;
- Et de renforcer les effectifs disponibles, tout en constituant un premier pas vers un engagement plus approfondi.

Les modalités de mise en place seront précisées ultérieurement.

3. Il est rappelé que lors de l'évaluation d'un juge sur le terrain, le document d'évaluation doit être transmis à Daniel Avignon pour une première validation régionale.

Une fois validé, ce document sera transmis par ses soins à la Fédération pour finalisation et enregistrement officiel lors de la réunion mensuelle de nomination par l'OFA.

## **Point sur les jeunes juges (Suivi et préparation des Jeunes Juges Fédéraux)**

Un remerciement particulier est adressé à M. Daniel Nesen et M. Francis Deslosges pour leur investissement constant et leur engagement envers la formation et l'accompagnement des jeunes.

M. Daniel Nesen a indiqué que 19 personnes ont suivi et validé le module de formation des jeunes juges.

Ce chiffre témoigne d'une dynamique encourageante en matière de renouvellement et de formation des jeunes officiels.

Il est précisé que la formation d'un jeune juge s'articule autour de trois niveaux progressifs :

1. **Apprenti**
2. **Confirmé**
3. **Expérimenté**

Ce parcours s'étend sur une durée d'environ deux années, avec des étapes d'évaluation et de mise en situation sur le terrain.

L'objectif est de permettre à ces jeunes juges d'acquérir progressivement autonomie, rigueur et polyvalence, tout en espérant qu'ils demeureront actifs et engagés au service de l'athlétisme, notamment dans les compétitions locales et régionales.

Une réflexion a été engagée sur la mise en place d'un système de tutorat afin d'accompagner les jeunes juges tout au long de leur formation.

L'objectif est de :

- Renforcer leur motivation par un accompagnement personnalisé,
- Faciliter leur intégration dans les équipes d'officiels,
- Et assurer une montée en compétence progressive, avec des repères stables et des conseils adaptés.

Les tuteurs, juges expérimentés et volontaires, auront pour mission de guider les jeunes sur le terrain, de répondre à leurs questions et de suivre leur évolution dans le temps.

Ce dispositif vise à favoriser la fidélisation des jeunes juges et à sécuriser leur parcours de formation.

## **Questions diverses**

Daniel AVIGNON au nom de la COTR a adressé ses remerciements à la Ligue pour sa réactivité et son soutien dans l'acquisition de 300 planchettes spécifiques, conçues pour être utilisées en cas de pluie lors des compétitions.

Chaque ancienne région a été dotée de 100 planchettes, afin d'assurer une répartition équitable et un usage localisé en fonction des besoins.

La distribution sera assurée par les personnes référentes suivantes :

- **Vosges** : Chantal Carlier
- **Moselle** : Alain David
- **Haut-Rhin** : Jean-Philippe Walter
- **Bas-Rhin** : Florence Oertel
- 

La répartition reste à définir pour le département de la Meuse. Une désignation de référents est en attente pour finaliser la distribution.

Pour la zone Champagne Daniel Avignon a distribué les planchettes à tous les clubs champardennais lors du 1<sup>er</sup> tour interclubs.

Une réflexion a été menée concernant l'amélioration du suivi dans la formation des juges. Il a été proposé de remettre en circulation une fiche de suivi, qui serait adaptée aux besoins actuels.

Cette fiche serait :

- Remise à chaque apprenti juge en début de parcours ;
- Présentée régulièrement au formateur ou tuteur référent ;
- Utilisée tout au long de la formation jusqu'à sa finalisation.

Elle permettrait d'assurer un suivi individualisé, de formaliser les étapes de progression et de garantir une meilleure traçabilité du parcours de formation.

👉 **Cette proposition a été soumise au vote et adoptée à l'unanimité.**

Jacky Boireau a demandé que le cahier des charges destiné aux clubs organisateurs de compétitions soit actualisé pour inclure les éléments suivants :

**1. Mise à disposition d'une personne "navette" :**

Cette personne assurera le lien entre le secrétariat et le protocole, afin de fluidifier la transmission des résultats et des informations, et de garantir une meilleure coordination pendant l'événement.

**2. Mise à disposition d'un micro :**

Un micro fonctionnel doit être prévu pour assurer une communication efficace avec le public, les officiels et les athlètes, notamment pour les annonces de début d'épreuve, les résultats et les consignes de sécurité.

Il a été rappelé qu'un courrier sera prochainement adressé aux différents clubs de la région.

Ce courrier aura pour objectif de :

- **Répertorier les besoins en formation au sein des clubs ;**
- **Dresser la liste des formations à organiser, notamment pour les niveaux 2 et niveau 3 de juges.**

Cette démarche permettra de planifier efficacement les actions de formation à venir, en réponse aux attentes du terrain.

La réunion a été clôturée à 23h00, après des échanges riches et constructifs.

**La prochaine réunion de la COTR est d'ores et déjà programmée pour la fin du mois d'octobre 2025. La date exacte sera communiquée ultérieurement.**

Merci à la secrétaire de réunion, Isabelle Burlett.

Merci à toutes et à tous pour présence et votre participation active.

**Daniel AVIGNON**